

PRÉFET DE LA MANCHE

Sous-préfecture de Cherbourg

Bureau des collectivités locales
et de la Réglementation
SF/N°19-37

Le préfet de la Manche
Chevalier de la Légion d'honneur,

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la
régularité des listes électorales dans la commune de La Hague

VU le code électoral, notamment ses articles L. 18, L. 19 et R. 7 (nouveaux) ;

VU le décret du 15 mars 2018 portant nomination de Mme Élisabeth CASTELLOTTI, en qualité de
sous-préfète de Cherbourg, ;

VU l'instruction INTA1830120 du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des
listes électorales complémentaires ;

VU les propositions du maire de La Hague;

VU la désignation du représentant par la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Cherbourg ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission
de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque
renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commission de contrôle, instituée dans la commune de La Hague, est composée
comme suit :

Représentants du Conseil Municipal

- Titulaire : FLAMBART Corinne née CUQUEMELLE
- Suppléant : DUBOST Hubert

Délégués de l'Administration

- Titulaire : HEQUET Bernard
- Suppléant : DAMOURETTE Anne-Marie épouse PIQUOT

Délégués du Tribunal de Grande Instance

- Titulaire : DUVAL Geneviève épouse LESDOS
- Suppléant : HAMEL Hubert

Article 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Article 3 : La sous-préfète de Cherbourg et le maire de la commune de La Hague sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Saint-Lô, le 31 JAN. 2019

1
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général.

Fabrice ROSAY